

Chapitre 8

LA QUESTION DE LA « SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉCOLE » DANS LA RÉVOLUTION DE 1848

1. ALLEMAGNE : LA LUTTE POUR UN ENSEIGNEMENT DÉMOCRATIQUE ET SÉPARÉ DES ÉGLISES PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848-1849

1.1. « Indépendance » et « séparation » de l'école et des Eglises : débats autour d'une revendication majeure

La « troisième vague » révolutionnaire, contre laquelle les régimes de la Sainte-Alliance avaient cru pouvoir se prémunir, déferle néanmoins sur l'Europe au printemps 1848. Deux mois après les troubles de Palerme, et moins d'un mois après les journées de février à Paris qui imposent la République, la révolution éclate à Vienne, où elle chasse Metternich lui-même (13-15 mars) ; à Munich, où elle contraint le roi Louis Ier à abdiquer (19 mars) ; à Berlin, où Frédéric-Guillaume IV doit promettre une constitution (18-21 mars). Dans ce grand bouleversement qui parcourt l'ensemble de l'Allemagne, et grâce auquel les bases principales des systèmes politiques semblent pouvoir être refondées dans un esprit de liberté et de fraternité – les deux maîtres mots du « *printemps des peuples* » –, la question scolaire, c'est-à-dire la mise sur pied d'un système éducatif modernisé et démocratique, surgit comme l'une des tâches majeures du moment. Parmi les réformes à mettre en œuvre sur le plan éducatif, la suppression de la tutelle des deux Eglises reconnues sur l'enseignement populaire apparaît comme une question centrale – d'autant qu'avec la révolution c'est l'idéologie même de l'*Etat chrétien*, et la collaboration étroite qu'elle légitime entre les pouvoirs politique et religieux, qui se trouve directement frappée.

La question de la « *séparation de l'Eglise et de l'Ecole* » sort ainsi de l'ombre où l'avaient maintenue jusqu'alors la crainte de la censure et les mesures administratives ou policières signalées plus haut. Elle constitue l'une des principales lignes de clivage des forces politiques dès les élections au Parlement de Francfort (mai 1848) ; on la trouve au cœur du remarquable mouvement d'auto-organisation des instituteurs du printemps et de l'été 1848 ; elle occupe à l'automne une part prépondérante du débat sur l'école au Parlement de Francfort. Sans prétendre à une présentation d'ensemble de la question, depuis longtemps objet de recherche historique outre-Rhin (voir bibliographie), on en donnera ici un rapide aperçu. Une large place sera faite aux écrits et aux discours des principaux représentants du courant laïcisateur, pour la plupart non traduits en français à ce jour, mais que les historiens de l'éducation ouest- et est-allemands ont largement publiés et étudiés selon des grilles de lecture qu'on aura l'occasion de signaler.

Si considérable est au printemps 1848 le discrédit de l'alliance traditionnelle des Eglises et des trônes que les forces politiques conservatrices elles-mêmes se rallient, sous peine de ne plus exister politiquement, à la formule de l'« indépendance » (*Unabhängigkeit*) de l'Eglise et de l'Etat, comme de l'Eglise et de l'école. Le manifeste électoral de l'Union allemande, proche de l'aristocratie protestante, est ainsi formulé :

Instruction mise en place et dirigée par l'Etat. Indépendance de l'Eglise et de l'Ecole. Liberté d'enseignement. Amélioration de la situation matérielle des enseignants. Suppression du droit d'école et introduction d'une taxe scolaire générale.

C'est là reprendre presque mot pour mot le programme des libéraux du *Vormärz*. Ces derniers, soucieux avant tout pour leur part de mettre rapidement un terme à une révolution

qui met par toute l'Allemagne les trônes en péril et risque de conduire à une république dont ils ne veulent pas, se contentent de cette concession et s'arrêtent à la formule d'« *indépendance réciproque* », qui laisse dans l'ombre la question de l'identité confessionnelle des écoles : devaient-ils ou non continuer à distinguer *écoles évangéliques* et *écoles catholiques* ? L'aile gauche démocratique répond nettement pour sa part qu'il n'en est plus question. Le journal républicain *L'Ami du Peuple*, rédigé par l'étudiant silésien Adolf Schöffel, revendique ainsi, au point 10 de son programme :

*Séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire pleine et entière liberté de croyance. L'Etat n'a pas à se préoccuper de la croyance [Glaube], mais de la culture [Bildung] de ses citoyens. Dans les écoles n'est enseignée aucune religion particulière ; les opinions religieuses sont abandonnées à l'initiative des particuliers. Libre choix des enseignants de religion [Glaubenslehrer] ou des ministres dans les communautés qui estiment en avoir besoin, par les communautés mêmes*¹.

L'opposition entre croyance et culture est ici cardinale. Le concept de *Bildung* comme idéal d'éducation est à la fois démocratisé – on a vu que c'était déjà la préoccupation de Fichte – et totalement sécularisé, puisqu'il est présenté comme l'opposé de la foi (Fichte encore peut ici servir de référence). En conséquence, l'école « séparée de l'Eglise » doit non seulement se libérer de l'inspection par le clergé et cesser d'assurer l'enseignement du catéchisme, mais aussi rejeter toute identité confessionnelle. Dans ces quelques lignes remarquables sont indiqués les axes essentiels de tout le mouvement ultérieur de lutte pour la laïcisation de l'Etat comme de l'Ecole en Allemagne. Les propositions de Schöffel témoignent également de l'impact des mouvements de démocratisation des Eglises sur la façon de penser la question de la séparation dans l'Allemagne de 1848 : la question du mode de désignation des prêtres et des pasteurs n'est pas totalement considérée ici comme une question interne à une société religieuse privée, puisque les préférences de *L'Ami du Peuple* vont nettement à leur élection par la communauté des croyants – une revendication fréquente dans les premiers mois de 1848.

« *Indépendance* » d'un côté, « *suppression des liens* » ou « *séparation* » (*Trennung*) de l'Eglise et de l'Etat, comme de l'Eglise et de l'Ecole, de l'autre : c'est une ligne de clivage forte que le vocabulaire politique de ce printemps 1848 dessine entre monarchistes modérés et républicains. Les plus déterminés parmi ces derniers soulignent cette démarcation en précisant qu'ils se prononcent pour une « *séparation totale* [völlige Trennung] *de l'Eglise et de l'Etat* » (point 13 du programme du Parti communiste, rédigé par Marx, publié le 5 avril 1848)².

1.2. Le mouvement d'auto-organisation des instituteurs allemands et la question laïque (A. Diesterweg, E. Hinze, K. Wander)

La suppression de la censure, la liberté de réunion conquise dans les faits donnent en 1848 aux enseignants allemands, en particulier à ceux des *Volksschulen*, une liberté d'action inconnue jusque-là. « *Dans toute l'Allemagne eurent lieu des assemblées d'instituteurs, auxquelles souvent prirent part des enseignants d'autres niveaux ; ainsi l'assemblée des enseignants berlinois de Tivoli [Berlin] et celle des enseignants saxons à Leipzig fin avril, celle des enseignants*

¹ « *Les revendications du peuple* », in W. GRAB, *op. cit.*, p. 83. Arrêté le 21 avril 1848 après la parution du numéro 5 de son journal, ce jeune émule de Marat fut condamné à 6 mois de prison. Libéré, il entra en relation avec Marx. Il fut tué dans un combat contre les troupes prussiennes le 21 juin 1849.

² W. GRAB, *op. cit.*, p. 74 (texte allemand) et F.-G. DREYFUS, *Histoire des Allemagnes*, Colin, 1970, p. 233-234 (traduction française). Ce programme est l'un des rares à s'opposer explicitement au financement public des Eglises : « *Les ministres de toutes confessions sont rémunérés uniquement par les contributions volontaires de leur communauté.* »

*du Nord de l'Allemagne à Hambourg et la seconde assemblée des enseignants saxons au début d'août. »*³

Cinq cents participants à l'Assemblée de Berlin, neuf cents à Leipzig, quand la Prusse entière compte un peu plus de vingt mille instituteurs de *Volksschulen* : on ne peut évidemment plus parler d'un mouvement marginal. En septembre 1848 se déroule à Eisenach l'assemblée de fondation de l'*Union Générale des Enseignants Allemands (Allgemeine Deutsche Lehrerverein)*, acte de naissance du syndicalisme enseignant outre-Rhin. Environ trois cents délégués de toute l'Allemagne, instituteurs, mais aussi enseignants de *Realschulen* et même de *Gymnasien*, y prennent part.

L'*Appel aux enseignants prussiens* rédigé en avril 1848 par l'instituteur berlinois Eduard Hinze, animateur avec Diesterweg du mouvement d'organisation des enseignants de la capitale prussienne, illustre bien l'état d'esprit qui y domine alors⁴. La continuité avec le mouvement d'émancipation de l'école y est affirmée dès le premier point de ce programme scolaire, avec la revendication d'un *Ministère de l'instruction (Unterrichtministerium)*, séparé du *Ministère des cultes*. « *Un Ministère des cultes pourrait-il obtenir la confiance du monde enseignant ? Même s'il n'était plus dirigé par un Eichhorn, correspondrait-il au cri des enseignants depuis 50 ans [sic], qui s'est fait entendre sur tous les tons par tout le pays : « Emancipation de l'école vis-à-vis de l'Eglise ? » Non ! Si l'Ecole doit agir en toute indépendance, alors c'est un ministère indépendant qu'il lui faut.* » L'inspection ecclésiastique doit être remplacée (point 4) par une « *inspection par des professionnels de l'école* » (*Schulmänner*) : « *Demandez à tous les instituteurs de campagne de Prusse ce qu'ils veulent. La réponse générale sera : « Libérez-nous des ecclésiastiques ! »* A la division confessionnelle des écoles doit se substituer un système éducatif unifié : « *Toutes les différences de religion et de confessions entre les écoles doivent disparaître. Notre revendication est : « l'école est un établissement d'Etat.* »

Ce programme de séparation radicale de l'Eglise et de l'école s'inscrit dans une problématique d'ensemble particulièrement audacieuse d'unification démocratique du système éducatif. Hinze revendique non seulement la gratuité à tous les niveaux d'enseignement, mais bien la mise sur pied d'un système scolaire unique et égal pour tous : « *Les différences de castes doivent tomber. C'en est assez des écoles de pauvres, des écoles pour la bourgeoisie urbaine, des écoles pour rois et pour nobles : toutes les écoles sont pour tous !* » Hinze va jusqu'à revendiquer « *l'égalité organique de l'école primaire, du gymnase et de l'université* », à laquelle doit correspondre l'établissement d'un corps enseignant lui-même unifié.

Cette aspiration à un système éducatif reconstruit sur la base de la double suppression de la division religieuse et de la division sociale est caractéristique de ce qu'on a pu appeler l'utopie pédagogique des réformateurs scolaires de 1848. Elle se retrouve dans l'*Appel aux enseignants d'Allemagne*, rédigé par Karl Wander et adopté par la seconde Assemblée générale des enseignants de Saxe (5 août 1948) :

Vous tous qui travaillez à l'éducation de la jeunesse d'Allemagne ; que vous appreniez au jeune enfant dans une garderie les premiers mots de sa langue maternelle ou que vous lisiez avec vos élèves Homère et Cicéron ; que vous expliquiez l'ABC aux petits ou que vous conduisiez la jeunesse dans les allées sacrées du savoir ; que vous formiez des lettrés [Gelehrte] ou des hommes de métier ; que vous croyiez à un Messie révélé ou à un Messie à venir ; que vous vous nommiez catholiques romains ou catholiques allemands ; que vous - apparteniez à une communauté de foi stricte ou à une paroisse libre : nous exerçons le même

³ Rainer BÖLLING, *op. cit.*, p. 82.

⁴ On trouvera une dizaine de textes programmatiques au fond assez similaires dans le recueil *Programme zur bürgerlichen Nationalerziehung in der Revolution von 1848/49*, Helmut KÖNIG ed., Volk und Wissen Volkseigener Verlag, 1971. Le texte d'Eduard HINTZE, *Aufruf an den preußischen Lehrerstand*, se trouve aux p. 103-111.

*métier, agissons dans l'unité pour en assurer le succès ! Unissons-nous dans l'Association générale des enseignants d'Allemagne !
Son but est de réaliser une école du peuple allemand uni dans un seul et -même organisme*⁵.

Cette Assemblée, où Wander, bien que non-saxon, joue un rôle prépondérant⁶, lui donne l'occasion de s'exprimer à nouveau sur la question de l'émancipation. On notera la radicalisation de son propos par rapport aux deux textes de 1840 et 1843 évoqués au chapitre précédent (il s'agit d'un résumé sténographié, le texte du discours n'ayant pas été conservé) :

*La question posée est celle de l'émancipation, un mot qui depuis des dizaines d'années remue l'Allemagne et a donné lieu à des interprétations très diverses. L'émancipation de l'école, continue l'orateur, n'est pas autre chose que le fait qu'elle s'institue elle-même – et c'est, affirme-t-il, ce qu'elle est en train de -faire, conduite par l'esprit du peuple, qui doit à tout moment l'inspirer. C'est pourquoi il est indispensable que l'école fasse régner en son sein un autre principe que celui qu'elle a suivi jusqu'ici, en se laissant persécuter par l'Eglise. Le conflit avec cette dernière est inévitable. L'Eglise veut former des citoyens de la cité céleste, et l'école, des citoyens de ce monde [Erdenbürger, « citoyens de la Terre »] et pour cette vie. L'église demande : « Crois-tu ? » L'école : « Comprends-tu ? » Ce qu'elle exige, c'est qu'on pense*⁷.

Le conflit avec l'Eglise, dont Wander, on l'a vu, espérait quelques années plus tôt pouvoir faire l'économie, est désormais perçu comme découlant en quelque sorte de la nature des choses. Wander ne souhaite pas la disparition des Eglises, mais se prononce désormais pour leur retrait total hors de l'école⁸. Quant à l'enseignement religieux, qu'il voulait seulement déconfessionnaliser auparavant, c'est maintenant sa suppression pure et simple qu'il envisage. Son discours du 5 août 1848 se conclut ainsi :

L'Eglise apprend : « L'homme est corrompu et incapable de faire le Bien », l'école prend appui sur la devise : « Formez des hommes à notre image, et que ceux-ci soient nos égaux ». Un orateur précédent a dit que l'école ne doit pas être confessionnelle, mais purement chrétienne. Allons plus loin encore : elle ne doit éduquer que pour l'humanité, elle ne doit donner que les fondements communs à tous les êtres humains, de sorte que les enfants juifs aussi puissent fréquenter nos écoles. Le devoir de l'Etat humain pour lequel il faut combattre maintenant est de former à l'école des êtres humains... L'émancipation, conséquence de la nouvelle liberté, est en marche ! »

⁵ In Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 50.

⁶ Le compte rendu sténographié porte : « Après lecture des noms des orateurs inscrits, un congressiste propose de donner en priorité la parole à Wander « dont le nom a électrisé des centaines d'entre nous par toute la province ; à un tel martyr de la cause de l'école il faut donner la parole avant tous les autres. » La proposition est acceptée à « une large majorité » (Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 50).

⁷ In Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 48.

⁸ Dans sa brochure programmatique du printemps 1848 (*L'ancienne école et la nouvelle, un mot aux représentants du peuple allemand et à tous les amis d'une véritable éducation populaire*), Wander fustigeait le « système Metternich » opprimant l'Allemagne entière comme « un cléralisme [qui] a partie liée avec l'asservissement du peuple ». Tous les ecclésiastiques ne sont pas des cléricaux, explique-t-il en substance : « Nous accueillons comme des amis du peuple [ceux qui] ont combattu avec courage et esprit de sacrifice pour un avenir meilleur. » Mais le ministre d'une confession chrétienne peut-il être un éducateur tant qu'il n'a pas tout au moins répudié le dogme du péché originel ? Assurément non, répond-il : « Des ecclésiastiques qui admettent comme un point de doctrine que l'homme est fondamentalement un être corrompu sont d'emblée incapables de travailler à l'édification de la nouvelle école du peuple. Car ici il s'agit de former des hommes. Et qui veut et doit former des hommes doit -croire à la bonté de la nature humaine... ; il ne doit pas se tourner vers le ciel dans un au-delà inconnu, il doit apprendre à bâtir sur la Terre » (Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome 2, p. 28 à 41).

Dans une Allemagne secouée par la fièvre révolutionnaire, la réforme de l'école est aussi à l'ordre du jour du mouvement ouvrier naissant. Faisant suite à toute une série de rassemblements locaux, le Congrès général des travailleurs, réuni à Berlin du 23 août au 3 septembre 1848 (et qui devait être à l'origine de la *Fraternité ouvrière* animée par Stefan Born, la première grande organisation ouvrière en Allemagne), adopte une résolution indiquant : « *L'école, qui est un établissement public, est de ce fait séparée de l'Eglise* »⁹.

La question-clé était cependant politique : quel gouvernement fallait-il mettre en place pour réaliser ce programme ? Le vague de l'expression employée par Wander (« *l'Etat humain* ») cache son hésitation – qu'il partage avec la plupart des démocrates de 1848 – à aborder de front la question centrale de la nature du régime qui devait sortir du bouleversement révolutionnaire : des monarchies constitutionnelles, ou une république ?

1.3. La question de la séparation de l'Ecole et des Eglises au Parlement de Francfort (août-décembre 1848)

Au Parlement de Francfort, où se jouait en définitive le sort de la révolution, la plupart des députés ne souhaitaient pas l'option républicaine. La constitution qu'ils élaborèrent à l'automne 1848 était destinée à être mise en œuvre par les monarchies régnantes. Dans ce cadre politique, les forces contre-révolutionnaires, parmi lesquelles « *l'une des plus efficaces a été l'action des Eglises* » (Jacques Droz)¹⁰, bousculées au printemps 1848, purent reprendre l'initiative, et bientôt l'offensive, tandis que la défaite des ouvriers parisiens en juin, puis l'écrasement de l'insurrection à Vienne en octobre, affaiblissaient l'aile gauche. Les débats sur l'école, qui durèrent du 21 août au 9 décembre, furent cependant marqués par de très vifs affrontements¹¹. Les textes finalement adoptés auraient considérablement fragilisé, s'ils avaient été mis en application, la place des Eglises allemandes dans l'appareil scolaire.

L'essentiel du débat concernant les rapports Eglises-école porta sur la question de l'inspection ecclésiastique. Il se déroula en trois temps (on suivra ici l'analyse ancienne – 1911 – de Richard Lempp, historien de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat à l'Assemblée de Francfort, qui ne se réduit pas à la question scolaire¹²). Dans un premier temps, la commission scolaire désignée par les constituants voulut « *placer le système éducatif tout entier sous la supervision de l'Etat et supprimer l'inspection du clergé en tant que telle* »¹³. Le 25 septembre était votée une formulation selon laquelle : « *L'ensemble du système éducatif est placé sous la surveillance de l'Etat et est enlevé à l'inspection du clergé comme tel.* »

⁹ Jacques Pierre GOUJON, *La Social-démocratie allemande (1830-1996), de la révolution au réformisme*, Paris, Aubier, 1996, p. 44.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 481 (chapitre « Les Eglises et la révolution »).

¹¹ Le discours du naturaliste Karl Vogt fit scandale, à la fois parce qu'il revendiquait le droit à l'athéisme (« *Il faut pouvoir être athée* ») et qu'il appelait à une véritable croisade déchristianisatrice : « *Je suis pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais c'est à condition que l'Eglise soit anéantie. Pour moi, toute Eglise quelle qu'elle soit est un obstacle à la civilisation* » (cité par J. DROZ, *op. cit.*, p. 499). Dans la mesure où on peut considérer la première affirmation publique de son athéisme par un député comme un indice du degré de sécularisation d'une société, on peut mettre en rapport le discours de Karl Vogt à Francfort en septembre 1848 avec celui du conventionnel Jacob Dupont en décembre 1792 (voir chapitre 3, note) et avec celui du leader de la *secular society*, Charles Bradlaugh, au parlement britannique en 1889 (chapitre 9).

¹² Richard LEMPP, *Die Frage der Trennung von Kirche und Staat im Frankfurter Parlament*, Tübingen, 1913. La date de publication de cet ouvrage est significative : au cours de la décennie précédente (à partir de 1904), la question de la séparation de l'Eglise et de l'Ecole, de l'Eglise et de l'Etat était revenue en Allemagne au premier plan de l'actualité (en relation avec la loi de 1905 en France, mais aussi en raison d'une évolution propre à l'Allemagne, voir chapitre 14).

¹³ *Ibid.*, p. 22.

Le même jour étaient adoptés en commission l'acquisition par les instituteurs du statut d'employé d'Etat – le statut, plus favorable, de fonctionnaires d'Etat dont jouissaient les ministres des cultes catholique et évangélique (protestant) n'étant pas remis en cause – et le principe de leur élection par les communes, tandis qu'était votée l'expulsion des Jésuites¹⁴. L'assemblée fut noyée sous un flot de pétitions indignées, impulsées par les Eglises. Une commission de rédaction de la constitution reprit alors le texte. L'inspection du clergé fut rétablie, pour le seul enseignement religieux toutefois. La discussion finale par l'ensemble des députés, au début de décembre, confirma cette formulation qui préservait l'inspection ecclésiastique, tout en la limitant au seul enseignement religieux (dans ce cadre, nécessairement confessionnel). Le texte final portait donc (article 153) : « *L'enseignement et l'éducation sont placés sous le contrôle de l'Etat et sont, à l'exception de l'enseignement religieux, retirés de l'inspection du clergé comme tel.* »

Les Eglises avaient en définitive sauvé l'essentiel dans la tourmente. Avec le raffermissement des monarchies un moment ébranlées, l'inspection ecclésiastique ne devait subir dans les faits aucune limitation. La Constitution octroyée à Berlin par Frédéric-Guillaume IV (5 décembre 1848), si elle accordait des concessions importantes (dans le domaine scolaire : gratuité de l'enseignement et statut d'employé d'Etat pour les maîtres), ne disait mot au sujet de l'inspection par le clergé, ce qui revenait à confirmer la situation antérieure. Le caractère confessionnel de l'instruction religieuse scolaire, et donc des écoles elles-mêmes, était réaffirmé : « *L'enseignement religieux dans les écoles primaires relève de la compétence des religions correspondantes* » (article 21).

Le reflux est bientôt évident. Après l'échec des dernières insurrections (mai-juillet 1849), la répression s'abat sur les têtes du mouvement. Wander est définitivement révoqué de l'enseignement en 1850 et émigre aux Etats-Unis ; de lourdes peines de prison sont prononcées. Frédéric-Guillaume IV s'emporte en ces termes devant les directeurs des écoles normales prussiennes qu'il avait convoqués (1849) : « *Vous et vous seuls êtes à blâmer pour le malheur qui s'est abattu sur la Prusse l'an dernier. La pseudo-éducation irrégulière des masses en est la cause, et c'est vous qui l'avez répandue sous le nom de savoir véritable.* »¹⁵ L'ancien « Etat d'autorité » se réinstalle. « *Les maîtres sont devenus muets* », constate Diesterweg dans l'article de 1851 cité au chapitre précédent. Quelques écoles libres, au programme dépourvu d'enseignement religieux, fondées en 1848, sont fermées (ainsi l'école de la libre commune de Hambourg, accusée d'athéisme, en 1853¹⁶). Le pasteur de Halle, Wicislenus, l'un des chefs de file du mouvement de contestation au sein de l'Eglise protestante, fait ce constat désabusé :

Partout en Europe, l'Etat tend la main à l'Eglise. L'ancienne autorité politique s'appuie elle-même sur l'autorité de la foi, et la première sait qu'elle doit tomber avec la seconde. Ainsi s'explique la marche sympathique de l'Etat vers l'Eglise. L'Eglise elle-même est devenue un

¹⁴ Des députés justifiaient cette laïcisation institutionnelle de l'école au nom de la nécessaire sécularisation de ses objectifs. Plusieurs noms sont indiqués (avec une explicite réprobation) par Eugène Rendu, dans le compte rendu du voyage d'étude qu'il effectue en Allemagne en 1854 au compte du Ministère français de l'Instruction publique, qui cite cette formule : « *Le mal fondamental, le mal intime des écoles primaires, c'est que la jeunesse y soit élevée en vue d'un salut éternel* » (Discours du député Reinhard, in Eugène RENDU, *De l'Education en Allemagne du Nord, et de ses rapports avec les doctrines religieuses*, Paris, Hachette, 1855, p. 42).

¹⁵ Cité par E. C. HELMREICH, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶ « *On accuse d'athéisme l'école de la libre commune, quand il est de notoriété qu'on ne s'y occupait en aucune façon d'instruction religieuse quelconque* » (*Rheinische Blätter*, journal dirigé par A. Diesterweg, cité par E. RENDU, *op. cit.*, p. 207). On notera que pour Eugène Rendu, qui ne cache pas son indignation devant cette phrase de Diesterweg, son auteur révèle là sa duplicité morale (car ne pas parler de Dieu à des élèves, c'est leur faire croire qu'il n'y a pas de Dieu) ; on peut à l'inverse y voir un sens très moderne de la laïcité, en tant que refus de toute incitation à croire ou à ne pas croire.

établissement de l'Etat, spécialement l'Eglise protestante. C'en serait fait d'elle en peu d'années, si l'Etat retirait sa main ¹⁷.

En octobre 1854, le ministre prussien de l'Instruction publique et des Cultes, von Raumer, publie trois très importants décrets, les *Regulative*, connus sous le nom de son rédacteur, Ferdinand Stiehl : la religion est au centre du processus de socialisation et d'acculturation de l'élève de milieu populaire¹⁸; la tutelle des Eglises sur l'enseignement primaire (*Volksschulen*) comme sur les écoles normales ; le programme d'enseignement religieux confessionnel renforcé, sa haute signification morale proclamée. Le pasteur (ou le prêtre) est rétabli dans ses prérogatives de représentant local de l'Etat (des mesures identiques sont prises au Wurtemberg en 1855, en Bavière en 1859). Au même moment, au retour d'une mission officielle en Allemagne, Eugène Rendu, haut fonctionnaire du Ministère français et catholique convaincu, fait avec une sorte de frisson rétrospectif, le récit de ces années où avait été mise en action outre-Rhin « *cette machine de guerre qu'on appelle l'émancipation de l'école* ». Dieu fasse, écrit-il en substance, que jamais ne revienne cette époque sombre où la « *suppression de l'enseignement confessionnel [était] le cri de ralliement que le politique jetait au pédagogue et que le pédagogue renvoyait au politique* ». Rendu un hommage appuyé au gouvernement protestant prussien pour avoir réussi à juguler le danger, Rendu conclut, au moment même où en France l'école publique vient d'être réorganisée sur la base de la loi Falloux : « *A considérer dans son rôle social, et indépendamment de toute question dogmatique, qu'est-ce que l'Eglise ? Le point d'appui pour la résistance, le pouvoir modérateur par excellence vis-à-vis des passions révolutionnaires.* » ¹⁹

2. LES PARTISANS DE L'ABOLITION DU CONCORDAT ET DE LA LAÏCISATION DES PROGRAMMES SCOLAIRES EN FRANCE DE 1848 À 1850

2.1. Le ralliement de l'Eglise catholique à la République et la marginalisation des partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

La révolution de février 1848 détruit la Monarchie, mais épargne l'Eglise. « *Mieux, note A. Dansette, elle sollicite ses prières* »²⁰. Le climat de religiosité qui s'empare de la vie politique de la Seconde République naissante fait vivement contraste avec l'anticléricisme dominant quelque vingt ans plus tôt lors de la chute de Charles X : Edgar Quinet a raconté ces scènes étonnantes de réconciliation de l'Eglise catholique et du peuple à Paris, lors des plantations des arbres de la liberté²¹. Les plus hautes autorités de l'Eglise, de leur côté, ne ménagent pas leurs

¹⁷ WICISLENUS : *Neue Reform, zur Förderung der Religion der Menschlichkeit*, cité par E. RENDU, *op. cit.*, p. 22. Ce jugement politique, émanant d'une des figures en vue du mouvement protestant des *Amis de la lumière (Lichtfreunde)* des années 1840 (voir chapitre 5) mérite ici d'être signalé à plusieurs titres. D'une part, parce qu'il jette une lumière vive sur le processus réel de séparation des sphères publique et privée en contexte protestant, aujourd'hui parfois présenté comme une évolution non conflictuelle : on doit constater que les authentiques promoteurs de ce point de vue dans l'Eglise protestante de Prusse voyaient, au début des années 1850 encore, leurs paroisses et leurs « écoles libres » fermées par l'Etat, eux-mêmes étant parfois excommuniés par leur Eglise. Par ailleurs, on peut noter que Wicislenus situe son propos au niveau européen en posant le problème, central pour une approche historique du « fait religieux » au XIXe siècle, du rôle joué dans la survie des Eglises chrétiennes de toute confession par les Etats (c'est-à-dire, pour ce qui concerne ce travail, par les dispositions légales concernant l'acquisition d'une foi dans un cadre scolaire). Notons enfin que Wicislenus, comme La Mennais (de qui il peut être rapproché), voit avec confiance à terme dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat le point de départ d'un renouveau de la foi chrétienne, qu'il espère d'autant plus vive qu'elle ne sera plus contrainte.

¹⁸ Cf. l'analyse des décrets de Stiehl (« *Stiehlschen Regulative* ») par F. MEYER, *Schule der Untertanen...* p. 237.

¹⁹ E. RENDU, *op. cit.*, p. 97, 41 et 181.

²⁰ A. DANSETTE, *op. cit.*, p. 265.

²¹ E. QUINET, *L'Enseignement du peuple*, Paris, Hachette, 2001, p. 45-48 (éd. originale 1850).

efforts pour faire montre de leurs convictions républicaines. Tel mandement de carême royaliste, déjà imprimé, est mis au pilon (A. Dansette). Mgr Parisi, l'un des prélats les plus actifs dans la lutte contre l'Université quelques années plus tôt, et bientôt l'un des plus fermes soutiens de la restauration impériale, met pour quelques mois en circulation une thèse jusqu'à réservée aux écrits hérétiques d'un Lamennais : *c'est bien dans l'Évangile qu'on trouve l'origine de « cette chrétienne et glorieuse devise : Liberté ! Égalité ! Fraternité ! »*²². Ce revirement, si brutal qu'il apparaisse aujourd'hui, semble alors d'autant plus plausible qu'il rassure : à la différence de ce qui s'était passé à partir de 1789 l'Église n'allait pas cette fois se placer en travers de la route. Le libéralisme prêté à Pie IX achève de rendre crédible un discours de ralliement qui correspondait trop à ce que beaucoup désiraient au fond entendre de l'Église, pour qu'on n'y ajoutât pas foi²³. Le gouvernement provisoire, de son côté, cherche à neutraliser, si possible à se rendre favorable, l'Église catholique dont on découvre, au lendemain de la proclamation du principe du suffrage universel masculin, la puissance politique nouvelle - qu'elle acquiert soudainement : presque privée d'emprise sur le « pays légal » des notables, elle devient capable de faire élire des députés favorables à sa cause et, surtout, d'entraver efficacement l'élection de candidats, dès lors que le clergé local les juge indésirables²⁴.

On ne cherchera pas à retracer ici l'intervention politique de l'Église dans la vie de la Seconde République. Il suffira de rappeler qu'à l'euphorique alliance du Christ et de la République succède, dès les journées de juin 1848, la dénonciation du péril de « l'anarchie » et l'absolution accordée aux forces de répression ; puis le soutien aux candidats de l'ordre, Louis-Eugène Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte, lors des élections présidentielles de décembre 1848, le concordat ayant été confirmé par la Constitution (4 décembre) ; puis, au printemps 1849, l'encouragement à l'intervention militaire française pour rétablir le pouvoir temporel du pape ; après le vote de la Loi Falloux enfin (mars 1850), l'appui donné au projet bonapartiste de rétablissement de l'Empire. Cette politique peut d'autant plus efficacement se mettre en place que domine, tant parmi les libéraux que les partisans de ce qu'on appelle alors la « démocratie socialiste », la conviction que la lutte pour la séparation de l'Église et de l'État est inopportune ou dépassée. A l'appel de son président, le socialiste chrétien Buchez, l'Assemblée rejette massivement une proposition de loi visant à rétablir le divorce (mai 1848). L'opposition de gauche, mobilisée autour du droit au travail, est pour sa part peu intéressée par une défense du principe de Séparation qui la diviserait. Elle se retrouve largement d'ailleurs dans la formule de Louis Blanc : « *Qu'est-ce que le socialisme ? C'est l'évangile en action* »²⁵ ou dans la réponse que le jeune publiciste Jean Macé propose, à la question « *Sur quoi se fonde l'Égalité ?* » : – *Sur ce principe que c'est le même Dieu qui a fait tous les hommes.* »²⁶ Le programme électoral « *de la presse démocratique et sociale* » pour les élections du 13 mai 1849 est lui-même muet sur la question du concordat, nullement ressentie comme décisive.

²² « *Il s'en faut de beaucoup que les trois mots qui forment le programme de notre nouveau gouvernement nous soient en aucune manière antipathiques. Rien au contraire de plus profondément chrétien, que dis-je ? de plus exclusivement chrétien que ces trois mots inscrits sur le drapeau national : Liberté ! Égalité ! Fraternité ! Loin de les répudier, ces mots sublimes, le christianisme les revendique comme son ouvrage, comme sa création. C'est lui, c'est lui seul, qui les a introduits, qui les a consacrés, qui les a fait pratiquer dans le monde* » (Mandement de Mgr Parisi, évêque de Langres, mars 1848, cité par Pierre-Marie DIOUDONNAT, *op. cit.*, p. 75).

²³ « *Au lendemain du 24 février, l'Évangile en France était à l'ordre du jour, et tous les partis se réclamèrent de lui... Aux yeux du peuple, le Christ redevenait le sans-culotte Jésus* » (A. DEBIDOUR, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, Paris, Alcan, 1898, p. 481 et 483).

²⁴ C'est le cas notamment de L.-A. Meunier, battu dans l'Eure en avril 1848 à la suite d'une virulente campagne menée contre lui à l'initiative, ou avec le soutien, de l'évêque d'Evreux. En revanche, quinze ecclésiastiques, dont Mgr Parisi, sont élus à l'Assemblée constituante.

²⁵ Louis BLANC, *Le catéchisme des socialistes* (1849), p. 3.

²⁶ Jean MACÉ, *Petit catéchisme républicain*, Paris, 1848, p. 6 (cote BNF 8 Ib53 1614).

On peut sans doute voir dans cette situation la conséquence de ce « spiritualisme révolutionnaire », de cette tentative de combiner rénovation religieuse et transformation politique et sociale, qui constitue alors un trait marquant de la vision politique et intellectuelle de beaucoup parmi ceux que mobilise la révolution de 1848. Les partisans d'une religion de l'avenir, ou d'une religion de l'humanité, voient aisément alors l'Eglise, dont ils sont pour eux-mêmes sans doute séparés, comme une sorte de matrice historique de l'idée religieuse qu'il convient plus de respecter que d'affronter par une politique « séparatiste » trop affirmée, dès lors qu'elle se montre conciliante. Non pas inexistantes, mais rares sont donc les voix qui préconisent en 1848-1849 la rupture entre religion et politique, tant du côté démocratique et socialiste que parmi les libéraux : la « séparation de l'Eglise et de l'Etat » est un mot d'ordre important en Allemagne (où il peut d'ailleurs revêtir, on l'a vu, bien des significations différentes), beaucoup moins en France. Blanqui et Proudhon eux-mêmes, qui allaient jouer un rôle majeur dans le creusement du fossé entre le prolétariat français et l'Eglise dans les années 1850, ne se montrent pas nettement disposés en ce sens en 1848. La revue qui apparaît alors comme l'organe porteur de l'idée de la nécessité de cette séparation est une revue d'intellectuels libéraux, *La Liberté de Penser*, fondée à la fin de 1847 par Amédée Jacques et Jules Simon. Sa ligne éditoriale est bien représentée par cet article de 1849, titré « *Liberté religieuse - Suppression du budget des cultes* » et qui affirme : « *Le principe de l'indifférence ne signifie pas que l'Etat doit salarier tous les cultes, mais au contraire qu'il n'en doit salarier aucun. L'Etat doit leur permettre de se développer, et non faire de la propagande à leur profit ; les laisser vivre, et non les nourrir ; les tolérer, non les favoriser.* »²⁷ Peu après, Ernest Renan publie dans la même revue un article remarquable en ce qu'il oppose terme à terme ce qu'il définit comme les principes du libéralisme et ceux de l'orthodoxie catholique :

*Quatre articles résument toute la charte des libertés modernes : Souveraineté du peuple et droit de la révolte, quand elle est devenue nécessaire – Suffrage universel, participation de tous au gouvernement – Tolérance religieuse universelle – Liberté illimitée de la pensée, et par conséquent de la parole et de la presse. Voyons ce que l'Eglise peut accepter de ce programme*²⁸.

Sa connaissance de l'histoire de l'Eglise (car « *c'est dans les Pères, c'est dans les conciles qu'il faut chercher le vrai christianisme, et non chez des esprits à la fois faibles et légers, qui l'ont faussé en l'adoucissant, sans le rendre plus acceptable* »²⁹) permet à Renan d'établir que sur les quatre points doctrinaux de ce « *symbole libéral* » – au sens où on parle de « *symbole de Nicée* » à propos du *Credo* – libéralisme et christianisme s'opposent terme à terme. A contre-courant du discours dominant, Renan peut ainsi conclure :

*Est-ce du christianisme que sont sorties directement les idées d'indépendance ? Est-ce le christianisme qui a fait 89 ? Ne l'a-t-il pas souffert ? Depuis le commencement des temps modernes, n'a-t-il pas cherché à étouffer tous ces grands mouvements qui ont amené l'affranchissement de l'Europe occidentale ?... C'est l'esprit moderne, élevé sans doute en partie par le christianisme, mais émancipé du christianisme, qui a eu l'initiative de ces révolutions glorieuses. L'orthodoxie les maudissait d'abord ; puis, quand elle a vu qu'il était impossible d'arrêter le torrent, que l'humanité continuait son chemin, s'inquiétant peu de la laisser en arrière, elle s'est mise à courir derrière -elle, à faire l'empressee, à prétendre qu'elle seule avait tout fait, et qu'on lui en devait beaucoup de reconnaissance*³⁰.

²⁷ Charles SIMON, *La Liberté de Penser*, année 1849, p. 569 à 575.

²⁸ E. RENAN, *La Liberté de Penser*, année 1849, p. 515 (l'article se trouve aux p. 510-534).

²⁹ *Ibid.*, p. 531. On reconnaît ici la même opposition que chez Feuerbach entre le christianisme traditionnel, qui osait avouer sa doctrine, et un christianisme contemporain qui ne s'en réclame qu'en l'édulcorant.

³⁰ *Ibid.*, p. 515.

Ce refus renanien d'accepter la main tendue de l'épiscopat au libéralisme reste alors une attitude peu comprise. C'est l'évolution politique ultérieure en France qui montrera combien le ralliement de l'Église catholique à la République avait été de circonstance, provoquant ainsi le puissant retournement d'opinion qui conduira dans le dernier quart du XIXe siècle à l'affrontement de la République et de l'Église, cet affrontement que les républicains de 1848 avaient cru dépassé, et qui n'était en fait que différé.

2.2. Le projet laïcisateur d'Hippolyte Carnot et son échec

L'adoption d'une politique d'enseignement populaire plus audacieuse et plus démocratique que celle de la loi Guizot est un objectif majeur des premiers temps de la Seconde République : la mission en est confiée à Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement issu de la révolution de Février. Ancien disciple de Saint-Simon, figure de l'opposition républicaine au régime de Louis-Philippe, Carnot est attentif aux doléances des instituteurs désireux de s'émanciper de la tutelle ecclésiastique. Il n'en est pas moins convaincu de la nécessité vitale, pour la jeune République, de s'assurer le concours de l'Église. Il écrira quelque temps après sa chute, dans un mémoire apologétique :

*J'ai moi-même le sentiment religieux trop profondément gravé au cœur pour ne pas être, et ne pas vouloir qu'on soit autour de moi, plein de déférence à l'égard des ministres de toutes les religions. La révolution de Février nous avait d'ailleurs fait une admirable position : il semblait qu'elle eut détruit à la fois et les préjugés dévots, et les préjugés anti-religieux*³¹.

Obtenant le rattachement des Cultes (qui dépendaient du Ministère de la Justice à la fin de la Monarchie de Juillet) au Ministère de l'Instruction publique, Carnot multiplie les gestes de bonne volonté à l'égard du clergé catholique³². Il n'est pas moins désireux de se concilier les instituteurs. Sa politique repose, comme il l'expose sans détour dans le mémoire apologétique publié après son éviction du Ministère, sur la conviction que clergé et instituteurs publics peuvent travailler harmonieusement à édifier la république : « *Le ministre de la religion et le maître d'école sont à mes yeux les colonnes sur lesquelles doit s'appuyer l'édifice républicain.* »³³ Mais pour ce faire, une certaine séparation des tâches doit s'établir : « *J'étais déterminé... à établir une distinction bien nette entre l'éducation religieuse et l'éducation donnée au nom de l'Etat.* »³⁴ Le projet de loi scolaire élaboré au printemps 1848 par une commission qui comprend une aile laïque (L.-A. Meunier, E. Quinet) et des esprits plus compréhensifs vis-à-vis des demandes de l'Église représente sur le fond une rupture par rapport à la loi Guizot. Basé sur le triptyque « gratuité, obligation, liberté de l'enseignement », il renoue (sur les deux premiers points) avec les orientations révolutionnaires de la Première République, bien qu'il n'aille pas toutefois jusqu'à remettre en cause la coupure entre école du peuple et école des notables : la gratuité ne devait s'appliquer qu'au premier degré d'enseignement. Autre innovation essentielle, l'enseignement religieux ne fait plus partie des attributions de l'instituteur : « *L'instruction religieuse est donnée par les ministres des différents cultes* » (article 1). Même si l'enseignement moral reste fondé sur la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, même si rien n'est dit sur la possibilité, pour le ministre du culte, de venir donner le catéchisme dans les locaux scolaires, et enfin même si la question épineuse de la laïcisation des écoles publiques congréganistes est passée sous silence, le projet de loi Carnot libère donc tout au moins les

³¹ Hippolyte CARNOT, *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet 1848*, Paris, 1849, p. 10.

³² Dans les jours qui suivent la constitution du gouvernement provisoire, le traitement annuel des ministres du culte est augmenté de 100 F ; un décret du 29 février 1848 enjoint de substituer à la prière traditionnelle *Domine, salvam fac regem* la formule d'actualité : *Domine, salvam fac rempublicam*.

³³ H. CARNOT, *ibid.*

³⁴ *Ibid.*, p. 36.

instituteurs d'une tâche qui leur incombait en France depuis à peu près un demi-siècle. Par ailleurs, dans les nouveaux comités locaux et départementaux chargés de surveiller les écoles, la présence d'ecclésiastiques, sans être exclue, n'est plus considérée comme obligatoire.

Elaboré au printemps 1848, le projet de loi sur l'enseignement primaire est publié le 29 juin, cinq jours après l'écrasement de la révolte ouvrière parisienne par les troupes du général Cavaignac. La situation politique a basculé : l'apparente suspension du conflit entre les classes a fait place à la brutalité sanglante des rapports de force. Le projet Carnot, que l'Église n'avait certes pas accepté sur le fond, mais qu'elle avait jusque-là préféré prudemment ne pas critiquer frontalement, ne correspond plus aux nécessités de l'heure pour la grande majorité des députés. C'est sans doute au moins autant pour avoir voulu ôter aux instituteurs l'enseignement du catéchisme que pour leur avoir enjoint de soutenir les candidats vraiment républicains, dans une célèbre circulaire des premières semaines de son ministère, que Carnot, malgré la solidarité politique qu'il affiche avec Cavaignac, se trouve très rapidement devant une hostilité parlementaire si vive qu'il est contraint, le 5 juillet, à la démission. La voie est alors ouverte pour une réforme scolaire qui prenne en compte la stratégie que Thiers, avec lucidité, avait élaborée dès les premiers mois de la révolution : maintien du concordat, non parce que telle serait la volonté du peuple, mais au contraire parce que la déchristianisation réelle est bien trop avancée (« *Sans salaire il n'y a pas de clergé... Qu'on soit bien convaincu que dans les neuf dixièmes de la France, on laisserait mourir de faim les prêtres* »³⁵); refus de la liberté complète de l'enseignement « *car enfin, s'il y avait un enseignement Carnot, et au-delà un enseignement Blanqui, je voudrais bien pouvoir au moins empêcher ce dernier* »³⁶; mais maintien de la salutaire tutelle du prêtre, ami de l'ordre, sur l'instituteur, ce phalanstérien : « *Ce serait folie à tous les défenseurs de l'ordre social, à quelque titre que ce fût, de se diviser en présence de l'anarchie. Le curé de campagne sera notre seul appui contre le maître d'école communiste et démagogique, qu'on propose de nous envoyer dans tous les villages.* » C'est déjà l'esprit de la loi Falloux, fruit du compromis de ce libéralisme qui se veut d'abord défenseur de l'ordre, et d'une Église catholique renforcée – au moins en apparence – par son habileté à avoir su éviter après Février un choc frontal avec la révolution alors triomphante.

2.3. Plans d'éducation en rupture avec l'enseignement officiel sous la Seconde République : rejet du christianisme et religion universelle

Plusieurs écrits de politique scolaire témoignent après février 1848 de l'existence d'un courant d'opinion – minoritaire, mais actif – poussant à une laïcisation plus ou moins profonde de l'enseignement public. C'est le cas du document programmatique publié par L.-A. Meunier au printemps 1848, *L'Égalité dans l'éducation par la gratuité, ou organisation démocratique de l'enseignement public*, qui propose « *la gratuite de l'enseignement public à tous les degrés* » (y compris, insiste-t-il, l'enseignement secondaire, ce que le projet Carnot n'envisageait nullement), et qui dénonce, en continuité du travail accompli par *l'Echo des instituteurs* avant 1848, la présence des congréganistes dans l'enseignement public ou les « *entraves du clergé et des conseils municipaux* » qui « *étouffent les écoles primaires* »³⁷. *L'Émancipation de l'instituteur*

³⁵ Adolphe THIERS, *Lettre* (semi-publique) à M. Madier-Montjau, 21 mai 1848, publiée par *Le Courrier du Havre*, mai 1848, et reproduite par L. A. MEUNIER, *op. cit.*, p. 560.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ L. A. MEUNIER, *L'Égalité dans l'éducation par la gratuité, ou organisation démocratique de l'enseignement public*, Paris, s. d. (avril ou mai 1848), 8 p. (citation aux p. 2 et 5), cote BN LB54-1331.

La gratuité totale aux niveaux primaire et secondaire, dont le coût est évalué par Meunier à 80 millions de francs (soit un quadruplement du budget de l'Instruction publique) serait financée, assure-t-il, par la vente sur le marché des produits des écoles professionnelles. Meunier, qui avait milité avant 1848 pour la suppression du

– journal publié en 1848-1849 par Pierre Marle – milite également pour la séparation des domaines religieux et scolaire³⁸. Quelle est alors la réception de cette demande au-delà du milieu professionnel des instituteurs publics ? On peut noter que le programme de la démocratie sociale pour les élections de mai 1849 mentionné plus haut est ainsi formulé : « *Education commune, gratuite, obligatoire et intégrale en raison des aptitudes. Dès aujourd'hui, large extension de l'instruction primaire. La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.* » Implicitement, il s'agit bien de « choisir le camp » de l'instituteur : mais la question de la laïcisation de l'école, comme celle du concordat, reste en tant que telle esquivée. En 1851, Joseph Benoît, tisseur lyonnais, et l'un des rares ouvriers élus à l'Assemblée législative, publie un projet politique fortement décentralisateur ; son volet éducatif prévoit un enseignement obligatoire et gratuit, qui « *ne comprend aucune instruction religieuse autre que celle de la religion et de la morale universelles* »³⁹. La proximité conceptuelle est forte avec les projets qui s'élaborent au même moment en Allemagne, dans l'ignorance la plus totale, semble-t-il, de chaque côté, des développements du pays voisin. On doit cependant constater l'implication bien plus modeste des instituteurs français dans la révolution : malgré les efforts de Meunier et d'autres, aucune réunion de masse d'instituteurs ne put être organisée, même à Paris, pour mettre sur pied une association professionnelle indépendante des instituteurs, comparable à celle qui se construit à l'été 1848 en Allemagne.

Le plus élaboré peut-être des projets scolaires engendrés par la révolution de 1848 est celui publié le 30 septembre 1849 par l'*Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes*. Il est dû à l'initiative de deux femmes fortement engagées dans la révolution depuis février 1848, Jeanne Deroin, institutrice libre, et Pauline Roland⁴⁰. Il s'agit d'un vaste plan d'éducation et d'étude, destiné à fonder, dans le cadre de l'enseignement privé, des *écoles socialistes*, aux objectifs ainsi définis :

*Donner à tous indistinctement une égale instruction en mettant de côté cette division des écoles de l'Université en écoles primaires et écoles secondaires, division fatale, qui perpétue les distinctions de castes que la république doit faire disparaître ; donner à tous une éducation morale qui soit le développement des trois termes : Liberté, Egalité, Fraternité*⁴¹.

budget du culte (45 millions de F), pense peut-être politiquement maladroit de mettre cette mesure en avant au moment où il écrit.

³⁸ Le mot *émancipation* en contexte scolaire, dont on a vu l'emploi abondant en allemand à la même époque, était déjà employé en français par F. Jacotot (1830) dans un sens alors dénué de connotation anticléricale. « *S'émanciper* », c'était pour Jacotot acquérir le savoir qui permet de réfléchir sur soi-même, sur son métier, et sur la marche du monde. « *Un paysan, un artisan, un père de famille s'émancipera intellectuellement s'il pense à ce qu'il est et à ce qu'il fait dans l'ordre social... L'artisan et le paysan sont des êtres pensants comme les académiciens... Dès qu'ils voudront réfléchir, ils seront émancipés* » (F. JACOTOT, *Manuel d'émancipation intellectuelle pour l'enseignement dit primaire*, Paris, 1830, p. 3.). Le manuel propose aux exclus de l'école une méthode très volontariste d'auto-acquisition et de diffusion du savoir (et d'abord du savoir-lire) hors de tout cadre scolaire. La connotation anticléricale du mot *émancipation* employé en France en contexte scolaire, dès la Monarchie de juillet, suggère la prise de conscience par un groupe social d'une tutelle perçue comme illégitime : le projet de loi Carnot satisfaisait en partie cette attente.

³⁹ Cité par Georges DUVEAU, *La pensée ouvrière sur l'éducation...*, p. 80. Joseph Benoît, sans remettre en cause directement le concordat, note que « *l'instruction primaire gratuite coûterait 35 à 40 Millions de Francs, beaucoup moins que ne coûte l'entretien du clergé* » (*ibid.*).

⁴⁰ Jeanne DEROIN (1805-1894), ouvrière lingère, puis institutrice libre (à partir de 1832), fondatrice en mai 1848 du *Club de l'Emancipation de la Femme*, condamnée à six mois de prison en novembre 1850, s'exile en Angleterre où elle résidera jusqu'à sa mort. Pauline ROLAND (1805-1852), ancienne adepte de l'Eglise saint-simonienne, vit de la rédaction d'ouvrages scolaires et de leçons particulières sous la Monarchie de Juillet. Arrêtée peu après le 2 décembre 1851, déportée en Algérie, graciée, elle mourra d'épuisement sur la route du retour ; Victor Hugo lui a consacré un poème des *Châtiments* (d'après le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier...*, J. MAÏTRON dir.).

⁴¹ *Aux Instituteurs... Déclaration liminaire et programme d'enseignement de l'Association fraternelle des Instituteurs, Institutrices et Professeurs socialistes* (cette déclaration et ce programme figurent en annexe des *Souvenirs d'un*

Egalité de l'homme et de la femme ; développement de méthodes pédagogiques faisant appel à l'intelligence de l'enfant plutôt qu'à la mémorisation passive ; école unique avant la lettre en vue d'un « *enseignement démocratique* »⁴² où se combinent travail intellectuel et travail manuel, au long des six périodes successivement parcourues par l'enfant depuis l'âge de la crèche jusqu'à 18 ans, de façon, espèrent les auteurs du projet, à contrecarrer chez les futurs adultes le sentiment d'appartenir à des classes sociales irréductiblement étrangères⁴³ ; curriculum modernisé par l'ouverture très précoce aux sciences et aux langues vivantes : ce document fait assurément date, comme on l'a plus d'une fois relevé, dans l'histoire de l'élaboration de pédagogies comme de politiques scolaires, alternatives à ce que les auteurs appellent « *l'éducation officielle* ». Les écoles socialistes projetées ne sont cependant pas à proprement parler des écoles laïques. La morale enseignée ne sera plus celle du christianisme, religion qui fut grande, mais qui est aujourd'hui une « *religion morte* », car l'esprit démocratique l'a abandonnée ; ni celle de « *notre société athée* » « *gangrenée* » par son égoïsme ; mais celle d'un socialisme défini comme un dépassement religieux du christianisme, comme un « *dogme régénérateur* » placé à la base de l'enseignement moral, et qui doit conduire l'enfant à s'assimiler très tôt les notions conjointes de Dieu et de la Fraternité humaine.

Il n'est pas inutile de souligner ici que cet habillage religieux du socialisme n'était pas le fait de la totalité du petit groupe de sept instituteurs à l'origine du projet. Gustave Lefrançais, alors jeune instituteur démissionnaire⁴⁴ et futur communal, raconte dans ses *Souvenirs* les raisons qui l'ont poussé, lui athée convaincu, à participer à l'entreprise : « *Mme Roland est communiste chrétienne. Malgré mon antipathie instinctive pour quelque doctrine que ce soit, cette citoyenne m'a inspiré une profonde estime à cause de sa droiture et de la sincérité de son dévouement à la cause socialiste.* » Il décrit ainsi les autres associés : « *Jeanne Derouin est panthéiste fouriériste. Le Christ est le père du socialisme. Bizet et sa femme sont des catholiques proudhoniens. Depau, instituteur, est déiste voltairien* [c'est-à-dire, précise-t-il, qu'il voit en Dieu un frein moral nécessaire]. *Le citoyen Perrot et moi sommes la fraction terre-à-terre de l'association.* »⁴⁵ Mais il ne fera pas de cette divergence en matière de religion un casus belli. « *Paris vaut bien une messe* »⁴⁶, c'est-à-dire que la concession idéologique est justifiée au vu de l'importance historique du projet, « *le premier depuis Condorcet, précise-t-il, conçu en vue de développer harmonieusement toutes les facultés individuelles* »⁴⁷. Deux « *terre-à-terre* » pour cinq socialistes d'inspiration religieuse : la proportion n'est qu'indicative, mais elle peut tout au moins suggérer l'existence, dans le mouvement révolutionnaire français de 1848-1849, comme en Allemagne, à côté du courant dominant portant à assimiler construction d'une société nouvelle et élaboration d'une religion nouvelle, d'une minorité dégagée de toute formulation religieuse des objectifs à atteindre, et ce dans une proportion que la conjoncture historique suivante allait indiscutablement inverser.

Ce mouvement socialiste naissant allait être stoppé par la répression. *L'Association des Instituteurs Socialistes* est dissoute, plusieurs de ses animateurs, dont Lefrançais, voient prononcées contre eux des interdictions d'enseigner à vie. A partir de 1850 le Ministère décide

révolutionnaire de Gustave LEFRANÇAIS, Ed. de la Tête de feuille, 1972, p. 463 et suiv. [éd. originale, posthume, 1902]).

⁴² *Ibid.*

⁴³ « *Il ne peut plus y avoir de professions libérales, d'un côté, et des professions serviles, de l'autre* » (*ibid.*, p. 468).

⁴⁴ Il avait été amené à démissionner à la suite d'un conflit avec le curé de son village d'exercice, près de Dourdan (Seine-et-Oise) à la fin du règne de Louis-Philippe (*op. cit.*, p. 50).

⁴⁵ G. LEFRANÇAIS, *op. cit.*, p. 97.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 97.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 100.

de procéder à des révocations en masse d'instituteurs, ainsi que d'enseignants de lycées⁴⁸. La loi Falloux, votée à une écrasante majorité le 15 mars 1850⁴⁹, consacre la défaite de ces efforts pour établir, dans la France d'après 1848, un enseignement démocratique fondé sur une autre morale que celle du dogme catholique. Sans aller jusqu'aux extrémités envisagées par Thiers (suppression des Ecoles normales, l'enseignement primaire remis aux prêtres), la loi réaffirme, pour l'enseignement primaire, la primauté de l'« *instruction morale et religieuse* » en tête des programmes, et institue, pour le secondaire, la liberté d'enseignement, permettant ainsi l'essor, sous l'Empire, du grand mouvement d'implantation à ce niveau de l'enseignement congréganiste.

3. ITALIE : LA RÉPUBLIQUE ROMAINE (FÉVRIER-JUILLET 1849)

De tous les mouvements révolutionnaires qui secouent l'Italie à partir de janvier 1848, le plus important pour la question ici traitée est naturellement celui qui soulève, en novembre 1848, la population romaine contre le pape. La popularité de ce dernier s'est spectaculairement effondrée dès lors qu'il est apparu qu'il faisait le choix de l'occupant autrichien (catholique) contre l'aspiration à l'unité nationale. Devant l'ampleur prise par le mouvement exigeant à Rome « *un gouvernement libéral* », Pie IX est contraint à la fuite le 24 novembre. Une assemblée, élue au suffrage universel masculin en janvier 1849⁵⁰, proclame la République romaine le 9 février 1849 : le pouvoir temporel du pape est aboli. Un triumvirat, où Mazzini revenu d'exil occupe la position clé, prend le gouvernement en main. Des mesures symboliques fortes sont votées : confiscation des biens de l'Eglise (21 février) ; liberté de l'enseignement, c'est-à-dire droit d'ouvrir des écoles non catholiques (25 février) ; liberté de la presse. Mais la République romaine n'a pas le temps d'engager de véritables réformes de politique scolaire : elle doit avant tout organiser sa propre défense contre les menaces d'intervention étrangère⁵¹. Le corps expéditionnaire français commandé par le général Oudinot, débarqué le 25 avril, parvient, malgré des échecs initiaux, à pénétrer dans Rome (3 juillet) et à vaincre les dernières résistances des républicains romains. Le pouvoir temporel du pape est à nouveau proclamé par l'occupant français le 4 juillet 1849. Le pape ne rentrera sous escorte militaire que le 12 avril 1850⁵².

⁴⁸ Max FERRE (*Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs*, Sudel, 1955) indique les chiffres de 1200 instituteurs, 12 inspecteurs primaires, et trois directeurs d'école normale révoqués ou suspendus sans traitement. Dans l'enseignement secondaire, Cousin fit révoquer plusieurs professeurs de philosophie « *socialistes* » présumés ou déclarés (tel Emile Deschanel, dans *La Liberté de Penser* de février, avril et juillet 1850 ; voir G. WEILL, *op. cit.*, p. 111) ou encore qui s'étaient trop vivement engagés contre l'expédition de Rome (Giuseppe Ferrari).

⁴⁹ Sept députés s'y opposèrent, parmi lesquels Edgar Quinet, Joseph Benoît et Victor Hugo. Le discours de Victor Hugo est mieux connu que l'amendement déposé par Quinet, visant à supprimer le caractère confessionnel de l'instruction morale et religieuse, qu'il proposa de dispenser « *sans acception des dogmes particuliers* » : l'Assemblée se montra très hostile (la position de Quinet, qui rédige peu après *L'Enseignement du Peuple*, sera commentée au chapitre suivant).

⁵⁰ Ce vote donna lieu à l'emploi par le pape des « *armes spirituelles* », c'est-à-dire de l'excommunication majeure frappant toute personne qui participerait au scrutin. La menace eut peu d'effet à Rome, davantage dans les campagnes (R. M. JOHNSTON, *The Roman Theocracy and the Republic*, 1846-1849, Londres, Macmillan, 1901, p. 221).

⁵¹ D'une façon générale, la République romaine hésita entre l'organisation d'une réelle séparation de l'Eglise et de l'Etat et la recherche de la collaboration de la fraction du clergé restée à Rome et désireuse de collaborer avec le nouveau régime. En effet, « *Nombreux étaient les prêtres et les moines qui défiaient les cardinaux à Gaëte et qui rallièrent bravement la République* » (B. KING, *Mazzini...*, p. 131). Le dilemme de la Révolution française – associer à l'Etat les prêtres loyalistes ou prendre le risque de se les aliéner en décrétant la Séparation – se posait à nouveau aux révolutionnaires romains. Mazzini lui-même, sur l'instigation de qui les décrets officiels étaient adoptés « *au nom de Dieu et du peuple* », se montrait très désireux d'éviter tout ce qui pouvait donner à la République romaine un aspect « *irrégulier* » (*ibid*) ; d'autres républicains, tel Garibaldi, ne partageaient pas ces scrupules.

⁵² Cf. Gilles PECOUT, *op. cit.*, p. 117-121.

Il ne s'agit pas cependant d'un retour pur et simple à la situation antérieure. Désormais le « pouvoir temporel » du pape ne repose plus sur ses bases propres. Il dépend totalement de la protection militaire de l'armée française, comme le montreront les événements des années 1860 qui conduiront à l'entrée des troupes piémontaises à Rome en septembre 1870, au lendemain de la capitulation de Sedan. On peut y voir un exemple spectaculaire, à l'échelle des Etats de l'Eglise, de la relation de dépendance croissante des Eglises vis à vis des Etats qui s'est progressivement instaurée, ces derniers renforçant leur rôle de protecteurs actifs d'institutions religieuses de moins en moins capables d'assurer par leurs propres forces la transmission de la foi. C'est précisément la situation que le pasteur dissident Wicislenus décrivait ainsi au même moment, on s'en souvient, pour l'Europe de la contre-révolution victorieuse du début des années 1850 : « *Partout en Europe, l'Etat tend la main à l'Eglise. C'en serait fait [des Eglises] en peu d'années, si l'Etat retirait sa main.* »⁵³

Après un demi-siècle de lutte pour le rétablissement ou le maintien de leur ancienne position dominante, suivie, sur le continent, de la grande alerte de 1848, qui signifiait un puissant rejet non sans doute du christianisme comme tel, mais du règne de l'autoritarisme, politique comme religieux, les Eglises établies ici étudiées abordent donc la seconde moitié du XIXe siècle en position assurément raffermie sur le plan institutionnel – notamment dans le domaine scolaire. Mais jamais leur dépendance vis-à-vis des rapports de force politiques n'a été plus directe. Après une décennie environ, la modification de ces rapports de force, c'est-à-dire le renouvellement d'énergie des mouvements vaincus en 1849-1850, mouvements démocratiques, nationaux, ou encore mouvement ouvrier, va remettre en question, de façon plus ou moins profonde, tout l'édifice légal en faveur des Eglises dans les quatre pays ici étudiés (au-delà de la fragilisation, puis de la ruine du pouvoir temporel de la papauté, question qui n'entre pas comme telle dans le champ de cette étude, mais qui n'est évidemment pas sans lien avec elle). En matière scolaire, à la réaffirmation triomphante du principe de l'école publique confessionnelle, en France avec la loi Falloux et en Prusse avec les circulaires Stiehl / von Raumer⁵⁴, va succéder une véritable crise de l'école confessionnelle, crise d'une ampleur sans précédent et qui n'épargnera aucun des quatre pays de l'étude. Partout, sous des formes et à des degrés divers, de nouvelles formules concernant les relations entre Eglises et Ecole devront être inventées. Cette évolution fera l'objet des chapitres suivants.

⁵³ Voir plus haut dans ce chapitre.

⁵⁴ En Italie aussi, le tournant vers la réaction se manifeste fortement au début des années 1850 (à l'exception du Piémont, qu'on abordera plus loin). Le Florentin Raffaello Lambruschini (1788-1873), considéré aujourd'hui comme le fondateur du catholicisme libéral italien en matière éducative, avait tracé en 1850 le programme scolaire d'une monarchie toscane cherchant à développer l'école publique en association avec le clergé (*Dell'istruzione elementare e di secondo grado*, in Raffaello LAMBRUSCHINI, *Scritti pedagogici*, Turin, Unione tipografica-editrice torinese, 1974, p. 560-630). Lambruschini, au lendemain d'une éphémère révolution républicaine à Florence qu'il avait désapprouvée (printemps 1849), se montrait dans cet écrit soucieux de trouver le point d'équilibre entre libéralisme laïcisateur et autoritarisme catholique en matière scolaire, permettant de sortir de l'engrenage fatal à ses yeux de l'absolutisme et de la révolution : « *La concorde entre l'autorité et la liberté, entre l'amour de soi et la charité, entre les droits et les devoirs assurera la stabilité, et la société sera sauvée* » (p. 561). Les Jésuites étaient vivement pris à partie dans cet écrit (p. 619-625). Mais bientôt l'abrogation de la Constitution florentine par le Grand Duc de Toscane (1er mai 1852), et la loi organique du 30 juin 1852 *sur l'instruction primaire et secondaire*, qui remettait toute l'instruction « à la direction supérieure de l'épiscopat » (C. HIPPEAU, *L'Instruction publique en Italie*, Paris, Didier, 1875, p. 42), sonnèrent le glas des espoirs réformateurs en Toscane. Lambruschini lui-même abandonna toute activité politique jusqu'en 1859. C'est le *Risorgimento* qui devait faire de lui l'une de ses autorités de référence en matière scolaire ; il devait devenir Inspecteur Général de Toscane (1859), sénateur (1860) et professeur de pédagogie à l'Institut d'Etudes Supérieures de Florence (1867).